

État des griefs et litiges (mars 2019)

Malgré la négociation locale qui nécessite beaucoup d'énergie et de temps pour votre syndicat, nous maintenons la pression sur les relations de travail afin de trouver un terrain d'entente pour chaque grief déposé. Considérant la fusion à venir des listes d'ancienneté pour les membres de notre unité d'accréditation nous mettons en priorité le règlement des **griefs qui ont une incidence sur l'ancienneté**. La grande majorité des griefs en lien avec des **réclamations d'assignations** a été réglée en comité de relation de travail, toutefois certaines personnes – malgré les règlements – attendent toujours la correction de leur ancienneté.

Plusieurs griefs ont été déposés dans le cadre du paiement du **kilométrage garanti**, la plupart de ceux-ci sont réglés, malheureusement il reste encore quelques personnes qui attendent toujours leur remboursement, nous poursuivons nos démarches.

Nous nous approchons d'un règlement concernant plusieurs griefs déposés pour les secteurs du **Jeffrey Halle et de Portneuf** dans le cadre du **plan de développement des ressources humaines**. Les personnes salariées concernées seront contactées dès que nous arriverons à une entente.

Malgré les efforts afin de s'entendre pour régler le plus grand nombre de griefs, certains doivent être référés en **arbitrage** ce qui permet parfois de faciliter un règlement.

Nous tentons de mettre en place avec l'employeur une médiation pour régler une grande partie des griefs, cette démarche se veut un processus paritaire qui demande aux deux parties de s'asseoir avec un médiateur, choisi par les deux parties, afin de régler les différents griefs. Pour ce faire, votre syndicat est présentement à classer l'ensemble des griefs par catégorie.

Rappelons que la période de planification des **vacances estivales** est débutée, si vous croyez que le processus ne respecte pas vos dispositions locales, communiquez avec votre responsable de secteur.

Merci de votre attention

Nicole Cliche, VP aux litiges